Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260520-D202667-DE

VILLE DE PENMARC'H FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026

N° Acte : **2026-Délib-67-CM 20/05/2026**	Classification **: 7.1 Décisions budgétaires**

N^bre de Conseillers en exercice : 29

N^bre de Conseillers présents ou représentés : 29

Objet : Compte Financier Unique (CFU) 2025 : budget annexe camping municipal Toul ar Ster

L'An deux mil vingt-six le vingt du mois de mai à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur David LE BERRE, Maire.

Etaient absents : Mme Audrey GUIVARCH (procuration à Mme Marie-Claire DUPONT) ; Mme Claudine ELLERO (procuration à Mme Stephanie WOODS) ; M. André LE FLOCH (procuration à M. Gaétan MARBLÉ) et Mme Fabienne REGNAUT (procuration à Mme Nadine PLANTEC).

Secrétaire : M. Quentin BERNARD.

Conformément à l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, le Compte Financier Unique (CFU) devient obligatoire pour les collectivités territoriales au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Ce budget retrace les opérations financières de la régie municipale du camping de Toul Ar Ster. Cette régie est dotée d'une autonomie financière.

Les mouvements 2025 sont les suivants :

Fonctionnement

Recettes	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	% réalisation	Evolution % /CA 2024
002 - Résultat d'exploitation reporté	164 198,49	162 670,05	162 670,05	100,0%	-0,9%
013 - Atténuations de charges	53,09	0,00	0,00	so	-100,0%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	218 270,25	200 000,00	270 257,87	135,1%	23,8%
75 - Autres produits de gestion courante	1,03	0,00	0,96	so	-6,8%
Recettes de fonctionnement	382 522,86	362 670,05	432 928,88	119,4%	13,2%

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260520-D202667-DE

Depenses	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	% réalisation	Evolution % /CA 2024
011 - Charges à caractère général	44 499,59	56 000,00	52 315,18	93,4%	17,6%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	119 644,56	126 000,00	123 024,13	97,6%	2,8%
65 - Autres charges de gestion courante	24,43	600,00	23,42	3,9%	-4,1%
66 - Charges financières	1 794,29	1 250,00	1 164,42	93,2%	-35,1%
67 - Charges exceptionnelles	0,00	2 400,00	695,89	29,0%	so
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	142 220,05	0,00	0,0%	so
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 051,16	34 200,00	33 458,76	97,8%	1,2%
Dépenses de fonctionnement	199 014,03	362 670,05	210 681,80	58,1%	5,9%
Résultat de fonctionnement	183 508,83		222 247,08		

Investissement*

Recettes	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	% réalisation	Evolution % /CA 2024
10 - Dotations, fonds divers et réserves	17 724,05	20 838,78	20 838,78	100%	18%
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	2 625,00	so	so
021 - Virement de la section d'exploitation	0,00	142 220,05	0,00	0%	so
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 051,16	34 200,00	33 458,76	98%	1%
Recettes d'investissement	50 775,21	197 258,83	56 922,54	29%	12%

Depenses	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	% réalisation	Evolution % /CA 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	11 566,37	10 167,99	10 167,99	100%	-12%
16 - Emprunts et dettes assimilées	15 126,65	15 800,00	15 753,32	100%	4%
20 - Immobilisation incorporelles	475,00	4 500,00	3 750,00	83%	689%
21 - Immobilisations corporelles	33 775,18	74 500,00	62 834,23	84%	86%
Dépenses d'investissement	60 943,20	104 967,99	92 505,54	88%	52%
Résultat d'investissement	-10 167,99		-35 583,00		

** Budget voté en suréquilibre en application de l'article L.1612-7 du CGCT selon lequel, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre, le budget d'une collectivité dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortixsements et aux provisions exigées*

Les excédents de clôture s'élèvent à **222 247,08 €** en fonctionnement et **-35 583,00 €** en investissement.

Résultat cumulé et restes à réaliser :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	197 258,83	200 000,00	397 258,83
	Recettes réalisées (1)	B	56 922,54	270 258,83	327 181,37
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	94 800,00	362 670,05	457 470,05
	Dépenses réalisées (1)	E	82 337,55	210 681,80	293 019,35
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-25 416,01	59 677,03	34 162,02
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-10 167,99	162 670,05	152 502,06
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-35 583,00	222 247,08	186 664,08
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-35 583,00	222 247,08	186 664,08

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260520-D202667-DE

Vu le Compte Financier Unique 2025, présentation par chapitres/articles présentés en annexe de la présente délibération,

Vu l'avis favorable de la commission *« Finances, aménagements, travaux, numérique, communication et fonctionnement municipal »* du lundi 11 mai 2026,

Considérant que pour se faire, Monsieur le Maire quitte la séance et que M. Quentin BERNARD est désigné Président de la séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité,**

DÉCIDE :

D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe *« Camping municipal Toul ar Ster »,*

DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire, pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
David LE BERRE